

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 06 avril 2022

OBJET : 10/2022

**ENGAGEMENT 2020-2026 : REALISATION D'UN POLE DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE INNOVANT EN CŒUR DE VILLE – DENOMINATION
DE LA RUE DU POLE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE SIX AVRIL à NEUF HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	21	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux
Absent (s)	5	Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	3	Mme Marie LESCOU-GOURGUE à Mme Hélène DESHAIES ; Mme Bénédicte GUELFY à M. Francis CREPIN à Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Marie TOULET à M. Bruno.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		31 mars 2022

Expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2213-28 et L2123-03

Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113-1, L411-6 et L141-3

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Compte-tenu des constructions des bâtiments constituant le Pôle de Santé Pluridisciplinaire et des nouvelles constructions à venir dans le secteur lieu-dit «LamaurINETTE», qu'il y a lieu de donner une dénomination à la voie desservant ces dernières.

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Nomme** comme suit la dénomination de la rue : Rue Joséphine BAKER
- **Valide** la proposition de dénomination de la rue
- **Charge et autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

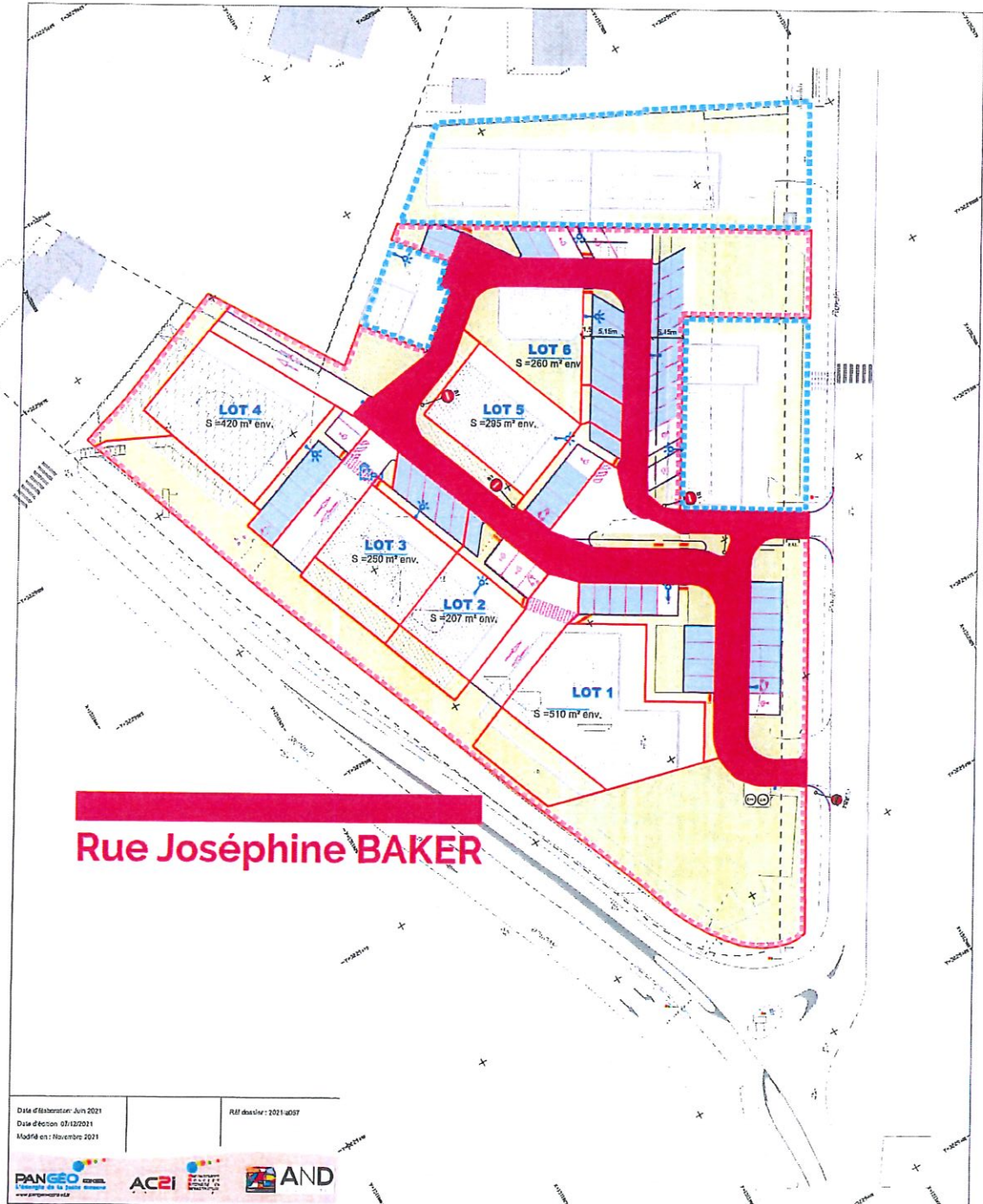
**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**



Bruno DUBOS.

047-214701005-20220406-DELIB102022-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022



Date d'élaboration: Juin 2021
Date de l'édition: 07.12/2021
Modifié en: Novembre 2021

Réf dossier: 2021-0597

PANGEO CONSEIL
L'ÉQUIPE DE LA PLANNIE ÉCONOMIQUE
www.pangeo.ca

AC2I Association des Architectes de la Capitale-Immobilier

AND

AR Prefecture

047-214701005-20220406-DELIB102022-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022